

# SIVOM « LE ROCHER DES TROIS COMMUNES »

(Pleudihen Sur Rance / Saint-Hélen / La Vicomté Sur Rance)

## Extrait du registre des délibérations

L'An deux mille quinze, le quatorze du mois de DECEMBRE à vingt heures trente minutes, les Membres du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple "Le Rocher des Trois Communes" PLEUDIHEN - SAINT HELEN - LA VICOMTE SUR RANCE, se sont réunis dans la salle d'honneur de la Mairie de La Vicomté sur Rance, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis RUCET, Président du Syndicat.

Etaient présents : Mr Jean Louis RUCET - Mr Alain ACINA - Mr Pascal HAMON - Mme LEBOUDEC Christine - Mr Michel VASPART - Mr Jean-François HULAUD - Mr Pascal LORRE.

Absents excusés: Mr Jean-Yves PRIÉ - Mr Sébastien GABILLARD (pouvoir à Mr HULAUD Jean-François) - Mr Pascal PERRIN.

Absents: Mr. Serge RIVIERE - Mr. Olivier TRÉHEL.

Les Membres étant en nombre pour délibérer, le Président déclare la séance ouverte. Le compte-rendu de la séance du 21 septembre 2015 est adopté à l'unanimité des membres présents.

### DÉLIBÉRATION 2015-12-13

#### MOTION POUR LE MAINTIEN DU SIVOM DU ROCHER DES TROIS COMMUNES

Les communes de Pleudihen-sur-Rance, Saint-Hélen et la Vicomté-sur-Rance ont été précurseurs dans le cadre d'une mutualisation des moyens concernant notamment les travaux de voirie sur ces trois communes.

Le SIVOM du ROCHER a été créé le 26 Avril 1984, il comprend aujourd'hui 5 agents dont 1 responsable d'équipe et du matériel : tractopelle, tracteurs, camions, goudronneuse ...

Dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), le préfet prévoit la suppression de ce Syndicat.

DINAN-COMMUNAUTE n'a pas, actuellement, pour compétence sur l'ensemble de son territoire, l'entretien des voiries communales.

Par conséquent, la proposition de suppression du syndicat par le Préfet est inopportune.

Les Elus de nos trois communes sont attachés à cette coopération intercommunale qui fonctionne bien et qui reste un service réactif de proximité.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical Le SIVOM le Rocher des 3 Communes, par 7 voix ,

Décide de demander au Préfet de modifier son Schéma Départemental de Coopération Intercommunale et de proposer de conserver le SIVOM du Rocher des trois communes.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
en Sous-Préfecture le 15/12/15  
et de sa publication le 15/12/15  
Le Vice-président Jean-François HULAUD

Pour expédition certifiée conforme

Jean-François HULAUD Vice-Président,

